

## **OFFRE D'EMPLOI**

### **Chef de division | Loisirs, culture et tourisme**

L'Assomption charme ceux qui la visitent et comble ceux qui y vivent. Située dans la région sud de Lanaudière, à proximité des grands axes routiers, cette ville de culture et de patrimoine se distingue par son décor champêtre et la qualité de vie exceptionnelle qu'elle offre à ses 23 000 citoyens. Choisir de travailler à la Ville de L'Assomption, c'est choisir de se joindre à une organisation dynamique, performante et innovante, c'est s'offrir un milieu de travail inspirant.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

### **TÂCHES**

Sous la responsabilité du directeur du Service de la qualité de vie, le chef de division exerce les fonctions de gestion, de planification, programmation, de communication, de recherche et de développement. Il est responsable des activités sportives, communautaires, touristiques et culturelles, incluant la bibliothèque.

- Diriger l'ensemble des activités de la division en évaluant les différentes orientations et objectifs, et collaborer avec l'ensemble des services municipaux;
- Superviser l'équipe et s'assurer du respect des dispositions des conventions collectives et protocoles d'entente applicables à son personnel;
- Préparer les prévisions budgétaires et gérer le budget annuel de sa division;
- Superviser les relations de son service avec divers organismes sportifs, communautaires et culturels, instances publiques et parapubliques;
- Étudier et élaborer, en collaboration avec les services concernés, les projets relatifs à l'emplacement et/ou à l'aménagement de parcs, terrains sportifs, modules de jeux, bâtiments, projets d'infrastructures, etc.;
- Concevoir et recommander des politiques relatives à la gestion des interventions touchant les loisirs, les sports, le tourisme, la vie communautaire et sociale ainsi que les programmes intégrés qui en découlent;
- Organiser et fournir aux citoyens les facilités et programmes de loisirs municipaux en fonction des besoins;
- Coordonner la mise en œuvre de la programmation des activités culturelles, communautaires et sportives, établir leurs échéanciers et s'assurer de leurs réalisations selon les orientations de la municipalité. Évaluer les résultats, recommander les adaptations ou modifications nécessaires;
- À l'occasion, diriger, participer ou collaborer aux travaux des divers comités internes ou externes mandatés par le conseil municipal;
- Établir et maintenir des contacts avec le public, les corps publics, les organismes privés et OBNL. Mobiliser les efforts vers une action concertée et apporter le soutien aux différentes associations;
- Superviser les activités des différents champs d'intervention (sport, tourisme, communautaire, culturel et événementiel);
- Identifier les besoins en équipements récréatifs et faire des recommandations en ce sens;
- Représenter la Ville lors de réunions, colloques et auprès de divers organismes dans le cadre de ses fonctions.

## **EXIGENCES**

- 8 à 10 années d'expérience pertinente;
- Maîtrise du français autant à l'oral qu'à l'écrit;
- Faire preuve de souplesse et de flexibilité quant à l'horaire de travail;
- Aptitude marquée pour le service à la clientèle (citoyens, organismes, élus);
- Faire preuve de créativité et d'innovation;
- Avoir le sens des responsabilités;
- Faire preuve d'autonomie et avoir le sens de l'organisation;
- Capacité d'initier et d'assurer la gestion des changements;
- Bonnes capacités en planification et organisation des ressources;
- Grande habileté à travailler dans un environnement politique;
- Posséder de fortes aptitudes en gestion de personnel;
- Faire preuve d'un leadership mobilisateur.

## **FORMATION REQUISE**

- Baccalauréat en loisirs, culture et tourisme;
- Une expérience professionnelle exceptionnelle pourrait compenser le cycle universitaire demandé;
- Une formation complémentaire en gestion constitue un atout.

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examens appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Traitement salarial : classe 5 (en révision)

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier ordinaire, électronique ou par télécopieur, et ce, avant le **8 novembre 2019 à 12 h**, à l'adresse suivante :

VILLE DE L'ASSOMPTION  
Division des ressources humaines  
**Poste : Chef de division | Loisirs, culture et tourisme**  
**Concours n° 2019-24**  
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord  
L'Assomption (Québec) J5W 2H1  
Télécopie : 450 589-4512 | [bmarin@ville.lassomption.qc.ca](mailto:bmarin@ville.lassomption.qc.ca)

**Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées à présenter leur candidature.**